



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 15 avril 2022

Nombre de membres : 18  
En exercice présents : 15  
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 08 avril 2022

Le quinze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

**Absents :** Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Yoann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES

**Secrétaire :** Aude FRIED

### SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.2311-7,

Vu l'avis de la commission communale Associations – Fêtes et Cérémonies – Culture et Patrimoine ;

Vu l'avis de la commission communale des Finances ;

Considérant le souhait de maintenir la dynamique apportée au village par les associations malgré le contexte national (COVID-19),

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **ACCORDE** aux associations telles que détaillé dans le tableau ci-dessous une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022 pour un montant de 34 370 euros

Associations	Montant 2022
Association des chasseurs	2 000.00
Comité des Fêtes (si Fête votive)	12 000.00
Familles Rurales	3 000.00
Foyer Rural	2 600.00
Heureuses escapades	250.00
La Courgoule	1 000.00
Les Corgoliers	500.00
Les potiers	1 200.00
Séniors de la Vallée Dorée	200.00
Lo Picart	1 300.00
Tennis Club	1 200.00
Secours populaire	1 100.00
Restos du coeur	1 000.00
OGEC Saint Geniès	7 020.00
<b>TOTAL</b>	<b>34 370.00</b>

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Transmission au représentant de l'État le



**Pascal DELIEUZE**

N° D2022.025



Affichage / Publication le 21.04.22

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 21.04.22

Signé : Le Maire

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 034-213402670-20220415-D\_2022\_025-DE